



PAR COURRIEL : marie-claude.lavoie@tat.gouv.qc.ca

Québec, le 30 août 2024

SOUS TOUTES RÉSERVES

Maître Marie-Claude Lavoie, présidente
Association des juges administratifs
du Tribunal administratif du travail –
Division de la santé et de la sécurité du travail
500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 17401,
Montréal (Québec) H2Z 1W7

N/Réf. : 0140-CQ-2024-000581-0001

Objet : Mise en demeure

Madame la présidente,

Les soussignées sont les avocates du Procureur général du Québec (« PGQ ») et ont reçu instruction de vous transmettre la présente mise en demeure.

Il a été porté à l'attention du PGQ que lors de l'assemblée générale de votre association du 20 août 2024, une résolution prévoyant notamment la mise en place des moyens de pression suivants par vos membres, les juges administratifs du Tribunal administratif du travail – Division de la santé et de la sécurité au travail, a été adoptée :

- Le fait de ne plus signer leurs décisions à compter du 5 septembre 2024, que ce soit après adjudication ou pour entériner un accord;
- Le fait de tenir deux journées de grève les 30 septembre et 7 octobre 2024.



Or, ces moyens de pression sont illégaux et le PGQ est d'avis que vous et vos membres devez-vous abstenir de les mettre en application ou d'en encourager la mise en œuvre.

Les mesures décrites ci-dessus constituent d'abord une entrave claire à l'exercice des fonctions juridictionnelles attribuées au Tribunal administratif du travail (« TAT ») par la *Loi instituant le Tribunal administratif du travail*. Les membres du TAT que regroupe votre association sont tenus d'exercer leurs fonctions en conformité avec leurs obligations légales, dont celle de rendre des décisions sans retarder volontairement leur signature en considération de leurs intérêts personnels.

De plus, de tels moyens de pression viennent sérieusement compromettre les droits des justiciables à une justice administrative de qualité et contreviennent aux principes qui gouvernent une saine administration de la justice administrative.

Enfin, le fait pour les membres de votre association de se prêter à ces moyens de pression contrevient aux obligations déontologiques qui incombent à ces derniers dans le cadre de leurs fonctions, dont celle d'agir avec honneur, dignité, intégrité, en considération de l'importance des valeurs d'accessibilité et de célérité qui caractérisent le TAT. De plus, les membres ont l'obligation de s'acquitter consciencieusement, avec soin et de façon diligente de leurs devoirs.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous demandons de vous abstenir de recommander, d'ordonner, d'entériner ou d'encourager vos membres à se prêter aux moyens de pression susmentionnés et sommons vos membres de s'abstenir de mettre en pratique ces moyens de pression.

Nous vous demandons de nous confirmer vos intentions à ce titre au plus tard le **4 septembre 2024 à midi**. À défaut, une demande en justice pourrait être déposée contre vous et/ou vos membres, sans autre avis ni délai. Il en va de même de plaintes en déontologie visant vos membres.



VEUILLER AGIR EN CONSÉQUENCE.

Lavoie, Rousseau (Justice - Québec)

Amélie Bellerose

Amélie Bellerose, avocate
amelie.bellerose@justice.gouv.qc.ca

Lavoie, Rousseau (Justice - Québec)

Camille Guay-Bilodeau

Camille Guay-Bilodeau, avocate
camille.guay-bilodeau@justice.gouv.qc.ca

Lavoie, Rousseau (Justice - Québec)

Alexie Lafond-Veilleux

Alexie Lafond-Veilleux, avocate
alexie.lafond-veilleux@justice.gouv.qc.ca

CGB/ALV/AB/fv

c.c. : Mme Brigitte Pelletier, secrétaire générale associée du Secrétariat aux emplois supérieurs : brigitte.pelletier@mce.gouv.qc.ca

Me Lucie Nadeau, présidente du Tribunal administratif du travail :
lucie.nadeau@tat.gouv.qc.ca

Me Yolande Bernier, secrétaire de l'AJATAT-DSST :
yolande.bernier@tat.gouv.qc.ca

Me Réjean Côté, vice-président de l'AJATAT-DSST :
rejean.cote@tat.gouv.qc.ca

Me Alain Lachance, vice-président de l'AJATAT-DSST :
alain.lachance@tat.gouv.qc.ca

Me Michel Larouche, trésorier de l'AJATAT-DSST :
michel.larouche@tat.gouv.qc.ca

Tous les membres du Tribunal administratif du travail – Division de la santé et de la sécurité au travail